RCS : NANTERRE
Code greffe : 9201

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

Le greffier du tribunal de commerce de NANTERRE atteste l'exactitude des informations transmises ci-après

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2018 B 08580
Numéro SIREN : 400 417 788
Nom ou dénomination : ABO COSMETIQUES

Ce dépôt a été enregistré le 25/01/2024 sous le numéro de dépôt 2447

Bilan Actif

	31/12/2022			31/12/2021
	Brut	Amort. & dép.	Net	Net
Capital souscrit non appelé (0)				
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et licences	26 778	26 778		1 402
Fonds commercial (1)	22 867		22 867	22 867
Autres				
Avances et acomptes				
IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
Terrains				
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage industriels	2 213 891	1 040 011	1 173 880	848 929
Autres	895 498	703 303	192 195	249 122
Immobilisations corporelles en cours				
Avances et acomptes	632 592		632 592	534 163
IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)				
Participations mises en équivalence				
Autres participations				
Créances rattachées à des participations				
Autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres	32 436		32 436	32 436
ACTIF IMMOBILISÉ (I)	**3 824 062**	**1 770 092**	**2 053 970**	**1 688 919**
STOCKS ET EN-COURS				
Matières premières et autres approvisionnements	209 890		209 890	100 891
En cours de production de biens				
En cours de production de services	14 526		14 526	8 868
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes	147 121		147 121	
CRÉANCES D'EXPLOITATION (3)				
Clients et comptes rattachés	1 569 764		1 569 764	1 522 042
Autres créances	623 609		623 609	115 054
Capital souscrit et appelé, non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	598 063		598 063	321 153
Charges constatées d'avance (3)	137 721		137 721	55 718
ACTIF CIRCULANT (II)	**3 300 694**		**3 300 694**	**2 123 727**
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)				
Primes de remboursement des obligations (IV)				
Ecarts de conversion actif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (0 à V)	**7 124 756**	**1 770 092**	**5 354 663**	**3 812 646**
(1) Dont droit au bail				
(2) Dont à moins d'un an (brut)				
(3) Dont à plus d'un an (brut)				

Bilan Passif

		31/12/2022	31/12/2021
		Net	Net
CAPITAUX PROPRES			
Capital (dont versé : 200 000)		200 000	200 000
Primes d'émission, de fusion, d'apport			
Ecarts de réévaluation			
Réserve légale		20 000	20 000
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves		94	94
Report à nouveau		1 641 130	942 994
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)		**802 725**	**698 136**
Subventions d'investissement		589	2 608
Provisions réglementées			
CAPITAUX PROPRES	(I)	**2 664 538**	**1 863 832**
AUTRES FONDS PROPRES			
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
AUTRES FONDS PROPRES	(II)		
PROVISIONS			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
PROVISIONS	(III)		
DETTES FINANCIÈRES (1-3)			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		1 173 234	855 248
Emprunts et dettes financières divers		30 069	
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
DETTES D'EXPLOITATION			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		570 298	438 736
Dettes fiscales et sociales		746 914	649 022
DETTES DIVERSES			
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		122 278	2 414
Autres dettes		47 332	3 394
Instruments de trésorerie			
Produits constatés d'avance			
DETTES	(IV)	**2 690 126**	**1 948 814**
Écarts de conversion passif	(V)		
TOTAL GÉNÉRAL	(I à V)	**5 354 663**	**3 812 646**

(1)	Dont à plus d'un an	839 844	631 695
	Dont à moins d'un an	1 850 282	1 317 120
(2)	Dont concours bancaires courants et soldes créditeurs de banques		
(3)	Dont emprunts participatifs		

Greffe du Tribunal de Commercede Nanterre
4 RUE PABLO NERUDA
92020NANTERRE CEDEX

N° de gestion 2018B08580

Code de vérification : BorhuSMp1k
https://controle.infogreffe.fr/controle

Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES
à jour au 16 janvier 2024

IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro	400 417 788 R.C.S. Nanterre
Date d'immatriculation	21/09/2018
Transfert du	R.C.S. de Versailles en date du 04/09/2018
Date d'immatriculation d'origine	23/03/1995
Dénomination ou raison sociale	**ABO COSMETIQUES**
Forme juridique	Société par actions simplifiée
Capital social	200 000,00 Euros
Adresse du siège	9 Place Marie-Jeanne Bassot 92300 Levallois-Perret
Activités principales	Conditionnement et emballage à façon de tous produits pour la parfumerie et les cosmétiques
Durée de la personne morale	Jusqu'au 23/03/2094
Date de clôture de l'exercice social	31 décembre

GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTROLE, ASSOCIES OU MEMBRES

Président

Nom, prénoms	FOUGERAS DE LAVERGNOLLE Thibaut
Date et lieu de naissance	Le 29/11/1971 à Paris 15e Arrondissement (75)
Nationalité	Française
Domicile personnel	21 Boulevard Beauséjour 75016 Paris 16e Arrondissement

RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement	9 Place Marie-Jeanne Bassot 92300 Levallois-Perret
Activité(s) exercée(s)	Conditionnement et emballage à façon de tous produits pour la parfumerie et les cosmétiques
Date de commencement d'activité	18/01/1995
Origine du fonds ou de l'activité	Création
Mode d'exploitation	Exploitation directe

IMMATRICULATION HORS RESSORT

R.C.S. Versailles

Le Greffier

FIN DE L'EXTRAIT

ABO-COSMETIQUES
S.A.S.U. au capital de 200.000 €
Siège social : 9 Place Marie-Jeanne BASSOT – 92300 Levallois-Perret
--- 400 417 788 R.C.S. NANTERRE ---

PROCES VERBAL DES DECISIONS DE L'ASSOCIE UNIQUE EN DATE DU 27 JUIN 2023

L'an deux mille vingt-trois,

Le vingt-sept juin,

La société **MARIE CLAIRE BEAUTY GROUP**, Société par actions simplifiée au capital de 3.166 761,00 €, dont le siège social est à 9 Place Marie-Jeanne BASSOT – 92300 Levallois-Perret, immatriculée sous le numéro 892 407 578 RCS NANTERRE, représentée par Monsieur Arnaud DE CONTADES, ès qualité de Président,

Agissant en qualité d'associé unique d'ABO-COSMETIQUES, société par action simplifiée unipersonnelle (ci-après désignée « la Société ») laquelle a elle-même pour Président Monsieur Thibault Fougeras de Lavergnolle.

Ont été prises les décisions suivantes :

PREMIERE DECISION

(APPROBATION DES COMPTES ANNUELS)

L'associé unique, après en avoir pris connaissance, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2022 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne quitus au Président pour l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Conformément aux dispositions de l'article 223 quater du code général des impôts, l'associé unique constate en outre le montant des dépenses exclues des charges déductibles de l'assiette de l'impôt sur les sociétés en vertu de l'article 39, 4 dudit code, s'élevant à la somme globale de 11.159 euros et ayant donné lieu à une imposition de 2.790 euros.

DEUXIEME DECISION

(AFFECTATION DES RESULTATS)

L'associé unique approuve la proposition de répartition des résultats qui lui a été présentée.

En conséquence, l'associé unique décide d'affecter le résultat bénéficiaire de l'exercice s'élevant à 802.725 euros de la manière suivante :

Résultat bénéficiaire de l'exercice clos	802.725 €
Augmenté du compte report à nouveau pour un montant de	1.641.130 €
Soit pour un montant distribuable de	2.443.855 €
Dividende	800.000 €
Affecté en totalité au compte report à nouveau, soit	1.643.855 €

L'associé unique prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au cours des trois précédents exercices ont été les suivantes (art. 243 Bis du code général des impôts) :

Année de versement	***Dividendes***
2022	-- €

2021	* 1.700.000 €
2020	-- €

* 705.000€ prélevés sur le résultat et 995.000€ prélevés sur les réserves.

TROISIEME DECISION

(CONSTATATION DES CONVENTIONS REGLEMENTEES)

L'associé unique approuve les conventions relevant de l'article L 227-10 du Code de commerce, conclues et régulièrement autorisées au cours d'exercices antérieurs et dont l'exécution s'est poursuivie au cours de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

QUATRIEME DECISION

(POUVOIR)

L'associé unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente assemblée pour accomplir toutes formalités qui seront nécessaires.

De tout ce que dessus, il a été établi le présent procès-verbal, qui a été signé par l'associé unique et consigné sur le registre de ses décisions.

Le Président
M. Thibault FOUGERAS DE LAVERGNOLLE